



VOLLEYBALL
DE PLAGES
MILTON ♥ PARC

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT VOLLEYBALL DE PLAGES MILTON-PARC

L'Association récréative Milton-Parc (ARMP) applique un remboursement conformément à la **loi en vigueur au Québec**. Cette dernière est applicable à tous les organismes ou commerces offrant des services.

Carte de membre

Veillez-vous référer à la politique concernant l'adhésion en tant que membre.

Carte de 10 accès

Aucun remboursement n'est possible pour cette carte. Elle n'est ni monnayable, ni remplaçable.

Passe de saison

Le passe de saison est remboursable en cas de blessure empêchant le détenteur de prendre part aux activités, avec preuve médicale à l'appui. Le remboursement se fait au prorata des quarts de saison entamés. Les quarts de saison correspondent au premier jour des mois suivants : mai, juin, juillet et août.

Les remboursements effectués par chèques seront préparés dans un délai de 15 jours ouvrables.

Pour présenter une demande de remboursement, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse volleyball@miltonpark.org en prenant soin de joindre les pièces justificatives.

REFUND POLICY

BEACH VOLLEYBALL MILTON-PARC

The Association récréative Milton-Parc (ARMP) is committed to ensuring that all refunds are processed according to the law that applies in Quebec. The *Consumer Protection Act* must be followed by businesses and companies alike.

Membership card

Please refer to the Membership Card Refund Policy.

10 drop-in card

No refund is possible for this card. The card is not convertible into cash or replaceable.

Season pass

The season pass is refundable only if the owner's health condition prevents them from taking part in the activities, with medical evidence. The refund will be prorated according to the quarters of season that have already started. The quarters of season are defined as the first day of the following months: May, June, July and August.

Refunds issued by check will be ready within 15 business days.

To ask for a refund, please send us an email at volleyball@miltonpark.org and attach medical evidence.